

# Accords de confidentialité, de secret, de non-divulgation, NDA

écrit par Marine de la Clergerie | 11/08/2024

## Quels sont les noms donnés à ce type de contrat ou de clauses concernant la confidentialité ?

Les clauses ou contrat relatifs à la confidentialité peuvent être intitulés de différentes manières : confidentialité ; Non Disclosure Agreement ; NDA ; Informations confidentielles ; non-divulgation ; non-communication ; obligation de secret ; obligation de discrétion ; etc.

## Quel est l'intérêt de ces clauses ou contrat ?

Dans certains cas elle est essentielle (dépôt de brevet), dans d'autres cas elle peut être pédagogique (rappeler au salarié ses obligations de confidentialité) ou compléter les obligations légales de confidentialité.

## Quelles sont les opérations concernées ?

L'obligation de confidentialité peut concerner

- Tous les stades du contrat :
  - Lors de la négociation des contrats (à rapprocher de l'article 1112-2 du Code civil

- Lors de l'exécution du contrat
- Lors de la fin du contrat (cf. article 1230 du Code civil)

- Tous les types de contrats et de situations :
  - Négociations
  - Contrats de travail
  - Contrats commerciaux
  - Droit des sociétés
  - Médiation, arbitrage
  - Etc.

Elle figure également dans la réglementation concernant par exemple :

- Les clauses de renégociation (L441-8 du Code de commerce)
- Les réunions du conseil d'administration dans les sociétés anonymes (cf. article L.225-37 du Code de commerce)
- Le secret professionnel (professions médicales, etc.)
- etc.

**Quel est le régime de ces clauses ?**

- Type d'obligation : Il s'agit d'une obligation de ne pas faire à savoir ne pas divulguer certaines informations.
- Durée : Parfois ces clauses ne fixent pas durée précise et indiquent « jusqu'à ce que l'information tombe dans le domaine public ».
- Sanction : le non-respect de ces obligations engage la responsabilité dans les conditions de droit commun et des sanctions pénales dans certains cas (article 226-13 du Code pénal) ; parfois les contrats indiquent les sanctions du non-respect de ces clauses.

### **Quels sont les points de vigilance ?**

- Fixer une durée pour éviter l'interdiction des engagements perpétuels (article 1210 du Code civil);
- Prévoir une sanction dissuasive ou rappeler les sanctions.

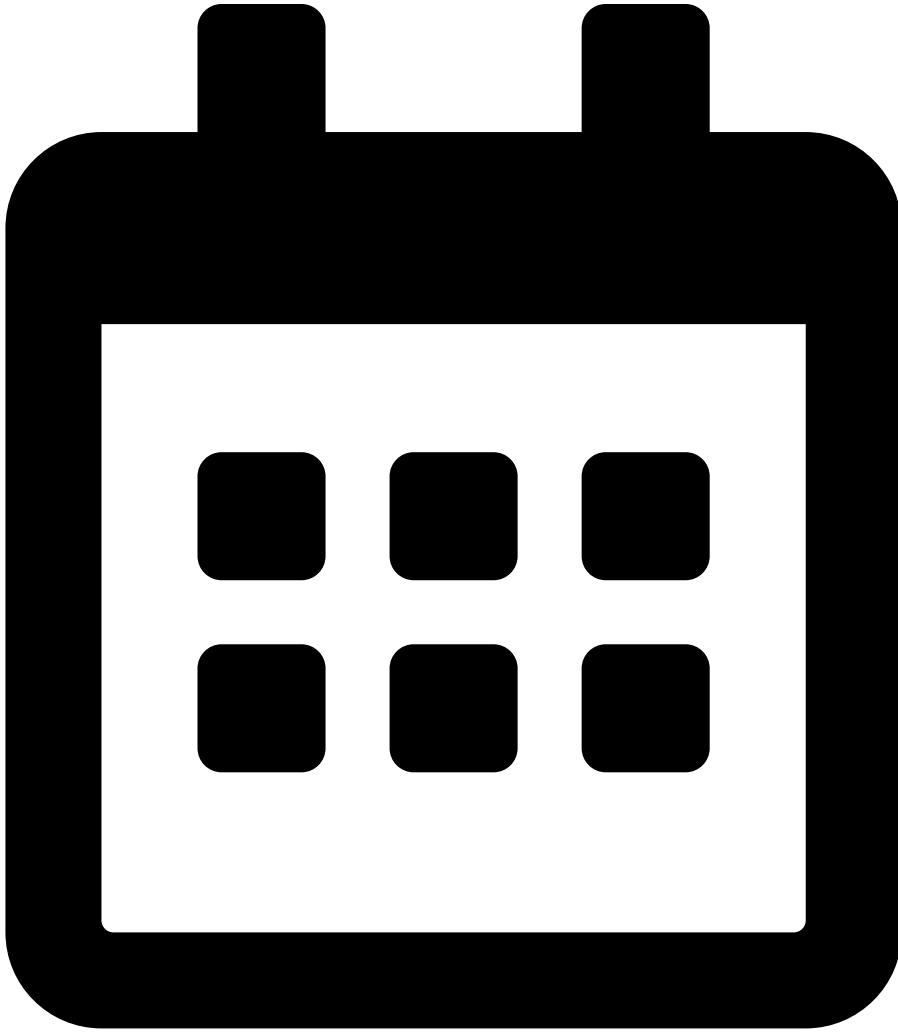
### **Où trouver des modèles d'accord de confidentialité ?**

Il existe l'initiative ONENDA (<https://www.onenda.org>).

Des modèles et des guides sont également disponibles :

- INPI :  
<https://www.inpi.fr/faq/comment-acceder-un-modele-d-accord-de-confidentialite>
- Commission européenne:  
[https://intellectual-property-helpdesk.ec.europa.eu/publications/non-disclosure-agreement\\_en](https://intellectual-property-helpdesk.ec.europa.eu/publications/non-disclosure-agreement_en)

Me Marine de la Clergerie, avocat à Toulouse ( [Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#) ) intervient partout en France à distance. Ses locaux sont situés 43 rue Achille Viadieu à Toulouse (métro Saint-Michel); elle rédige régulièrement pour ses clients des accords de confidentialité.



[Demander un devis pour la rédaction ou l'audit d'une accord de confidentialité](#)